

**CAHIER
SPECIAL
DETACHABLE**
**SOLUTIONS
ENVIRONNEMENTALES**

LES AFFAIRES

LE SAMEDI 12 NOVEMBRE 1994

Le marché des matières secondaires n'a jamais été aussi florissant. Recyc-Québec est formelle : « C'est du jamais vu ! Des matières récupérées pour lesquelles, voici un an encore, il n'y avait aucun débouché trouvent acquéreur le temps de le dire, affirme Robert Faucher, président par intérim de la société d'État.

« Tous les jours des appels nous arrivent pour nous demander à quel endroit se trouvent les gros volumes à récupérer. »

Pratiquement toutes les matières secondaires ont connu une flambée des prix. C'est notamment le cas des cannettes d'aluminium et des contenants en plastique qui sont présentement négociés à près de deux fois le prix de l'an dernier.

Léo Fradette, analyste à Recyc-Québec, souligne que le phénomène de la poussée des prix des matières récupérées a vraiment débuté à la fin du printemps.

En haut du palmarès de l'inflation, les papiers mélangés et le papier journal se vendent présentement jusqu'à trois à quatre fois le prix qu'on en obtenait à la fin de l'hiver 1994.

C'est la reprise économique qui est surtout responsable de cette fébrilité. Les consommateurs achètent davantage de biens et de produits, les industries produisent davantage pour répondre à la demande, et les matières secondaires bénéficient largement de cette conjoncture favorable. De plus, à l'exportation, les recycleurs québécois profitent de la faiblesse du dollar canadien face à la devise américaine.

La reprise touche également l'Extrême-Orient ; les pays de ce sous-continent sont devenus récemment des acheteurs importants de fibres nord-américaines. M. Fradette ajoute que d'autres facteurs jouent en ce moment en faveur des matières secondaires.

Il note, par exemple, que la fermeture récente de deux méga-entreprises asiatiques du secteur du plastique a entraîné une forte hausse de la demande des polyéthylènes haute densité (PEHD), principalement utilisés dans le conditionnement de produits alimentaires.

« La conjoncture est extraordinairement favorable présentement. On peut se demander évidemment si la tendance se poursuivra. Je suis de ceux qui le pensent, déclare M. Faucher.

« L'industrie de la récupération-recyclage est jeune, mais elle est en train de rentrer dans sa phase de maturité. Il est désormais derrière nous le temps où les activités de récupération étaient considérées comme un devoir social, sans intérêt économique. »

M. Faucher remarque aussi que le développement de l'industrie des matières secondaires profite d'un contexte général marqué par le développement de nouvelles technologies de recyclage : « La gamme des possibilités s'agrandit sans cesse et il appartient à un organisme comme le nôtre d'y apporter notre contribution. »

Nul doute que la mise sur pied de la Bourse québécoise des matières secondaires (BQMS), en mai 1993, soit une pièce maîtresse de ce dispositif qui facilite la récupération-recyclage.

BOOM DANS L'INDUSTRIE DU RECYCLAGE :

« DU QUÉBÉCOIS DU JAMAIS VU ! »

Robert Faucher, président de Recyc-Québec

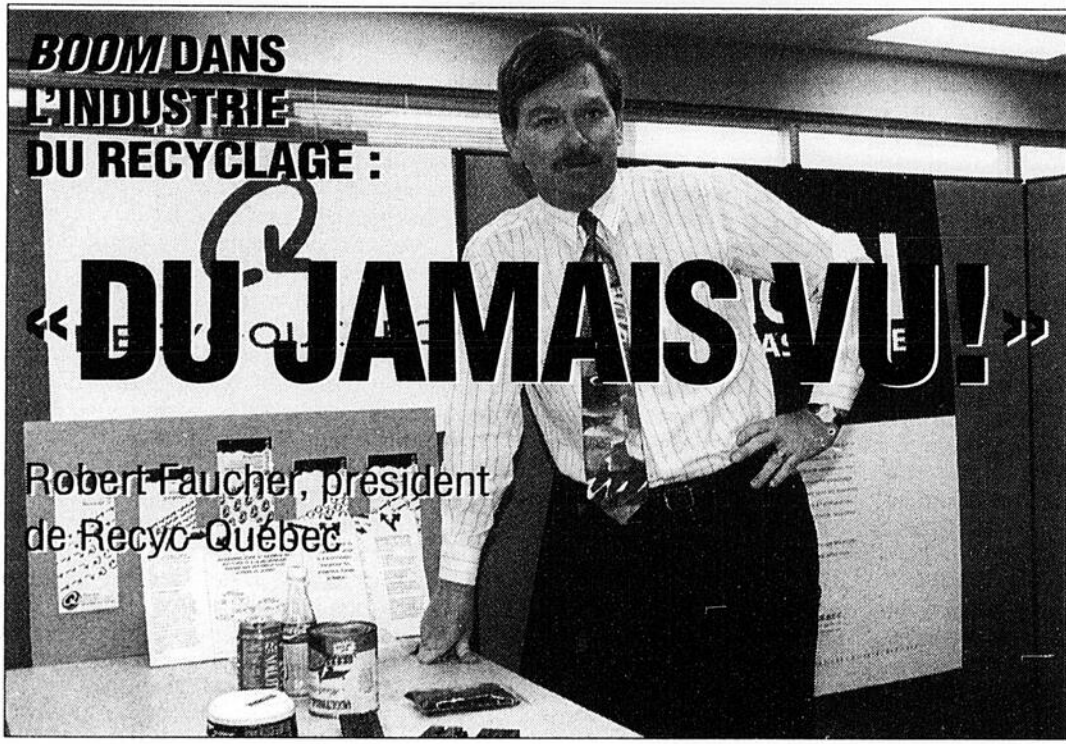


Photo : Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

PRIX PAYÉS AUX RÉCUPÉRATEURS

(Par tonne métrique livrée chez le recycleur)

Matières	Fourchette de prix (\$)	
	8/1993	9/1994
Plastique PEHD :		
- couleurs mélangées	40/60	70/100
- naturel soufflé ou injecté	70/95	100/150
Papier mélangé	0/30	45/85
Papier journal	25/50	35/120
Papier de bureau	85/175	210/300
Carton ondulé	40/70	95/160
Métaux ferreux	40/54	40/85
Aluminium	550/1 000	815/1 650

Source : Recyc-Québec, 09/1994

La BQMS permet aux membres d'échanger des résidus pour lesquels les solutions de valorisation sont généralement inconnues du public. La bourse permet ainsi d'empêcher que des quantités importantes de matières secondaires partent vers l'enfouissement.

Les abonnés de la Bourse ont accès à un spécialiste de Recyc-Québec ainsi qu'à une banque de données informatisée qui effectue pour eux une recherche sur les possibilités de trouver un marché pour le produit spécifique dont ils souhaitent négocier l'achat ou la vente.

Depuis la création de la BQMS, M. Faucher affirme que des solutions d'échanges ont déjà été trouvées pour 9 900 tonnes de résidus et que 247 produits différents sont présentement recensés à la Bourse : « Nos membres ont accès à d'autres bourses du même type partout en Amérique du Nord. D'ailleurs, 20 % des transactions que nous favorisons sont réalisées avec des partenaires américains. Mais aucune bourse ne marche aussi fort que la nôtre », déclare M. Faucher.

Neuf projets majeurs

Par ailleurs, le succès du Programme d'aide au développement de l'industrie du recyclage, créé en avril dernier, constitue un autre témoignage du dynamisme de cette industrie. Gérée conjointement par Recyc-Québec, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) et le ministère de l'Environnement et de la Faune

(MEF), cette initiative visant à la relance de l'emploi a déjà entraîné des investissements de près de 21 M\$, après six mois d'existence à peine.

La participation de la société d'État, sous forme de garanties de prêts, dans l'enveloppe budgétaire, s'est établie à 6,4 M\$ alors que le MICST

a apporté une aide financière de 3,1 M\$.

« Le Programme va permettre de démarrer neuf projets d'envergure qui créeront près de 400 emplois. Ils touchent à la fois les secteurs du caoutchouc, du verre et des plastiques, précise M. Faucher.

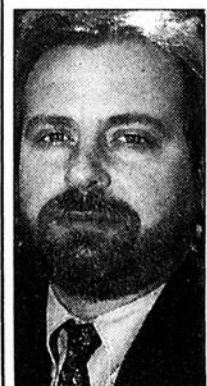
« Dans la plupart des cas, les projets commenceront leurs activités commerciales dès le début de l'année prochaine. »

Près de 10 M\$ d'investissements touchent directement la remise sur pied du secteur de la valorisation des pneus usagés. On se souviendra que les deux acteurs principaux dans ce domaine, les compagnies Caotech, de Saint-Élie d'Orford, et Sopcat, de Laval, avaient dû cesser leurs activités, l'an dernier, en raison de l'incendie de leurs installations.

Leur reconstruction s'accompagne de l'acquisition d'équipements plus performants susceptibles d'accroître les quantités de pneus traités. Mentionnons que Caotech a choisi l'est de Montréal pour édifier sa nouvelle usine.

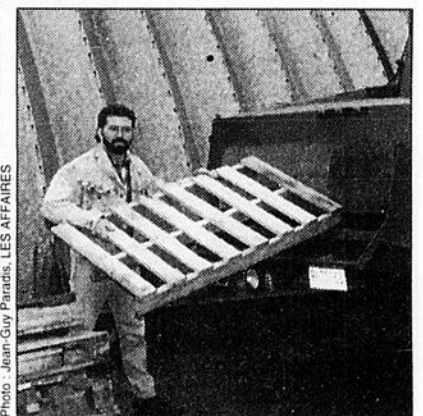
Les autres projets majeurs visent l'implantation d'une unité de valorisation du polyéthylène téréphtalate (PET), au coût de 4,8 M\$, par la firme Les Plastiques Petco, d'Anjou, et la construction d'une usine de conditionnement de verre, à Longueuil, par le Centre de décontamination du verre du Québec, qui nécessitera une mise de fonds de 2 M\$.

Robert Faucher : « Ce qui se passe en ce moment annonce la consolidation d'un secteur industriel rentable entre tous : la récupération-recyclage »



MICHEL DE SMET

DÉCHETS DE BOIS RÉDUITS EN COPEAUX SUR PLACE



SYLVAIN BOURDON A INVESTI TOUTES SES ÉCONOMIES DANS UNE INGÉNIEUSE MACHINE QUI VIENT À BOUT DE RÉSIDUS DE BOIS, TELLES LES PALETTES SERVANT AU TRANSPORT DES MARCHANDISES, DES CAISSES, ETC.

B-8

LA QUALITÉ COMME SOLUTION ENVIRONNEMENTALE



STABLEX PERSISTE ! APRÈS AVOIR ÉCHOUÉ DANS UNE PREMIÈRE TENTATIVE D'IMPLANTATION DE LA QUALITÉ TOTALE, LA COMPAGNIE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS, DE BLAINVILLE, CROIT Y ÊTRE FINALEMENT PARVENUE

B-6

Sols contaminés : solutions nombreuses

La décontamination des sols est devenue un enjeu majeur pour tous les propriétaires de terrains. Une préoccupation qui touche autant les propriétés résidentielles, commerciales qu'industrielles et qui trouve un vaste écho auprès des bailleurs de fonds que sont les institutions financières.

« Un sol contaminé peut grandement influencer sur la valeur d'un terrain. Il peut même la transformer en passif », constate **Jules Lauzon**, coordonnateur des affaires environnementales chez **Shell Canada**.

Résultat, ces considérations économiques exercent une pression très forte en faveur du développement de nouvelles solutions environnementales pour la décontamination des sols.

Une solution naturelle

À côté des pratiques traditionnelles telles que l'enfouissement ou les procédés chimiques (neutralisation ou oxydation des contaminants), la biotechnologie environnementale offre, depuis

cinq ou six ans, une option particulièrement attrayante.

Quoi de plus séduisant, en effet, que d'utiliser des bactéries pour transformer des substances dangereuses en produits non toxiques. Une solution *naturelle* qui, contrairement à l'enfouissement, apporte une réponse définitive au problème environnemental.

« La biodégradation des sols repousse sans cesse les limites de ses applications. Mais il faut être conscient que ce n'est pas la panacée universelle », dit **Eillen Raymond**, responsable aux affaires industrielles, secteur environnement, à l'**Institut de recherche en biotechnologie (IRB)**.

Cette dernière souligne qu'il n'y a pas deux natures de sol identiques, pas plus que de type et de quantité de concentration de contamination semblables. Elle rappelle que le choix du procédé de traitement dépend d'une combinaison de facteurs.

« Il faut s'interroger sur les exigences de la réglementation du ministère de l'**Environnement et de la Faune** qui s'applique spécifique-

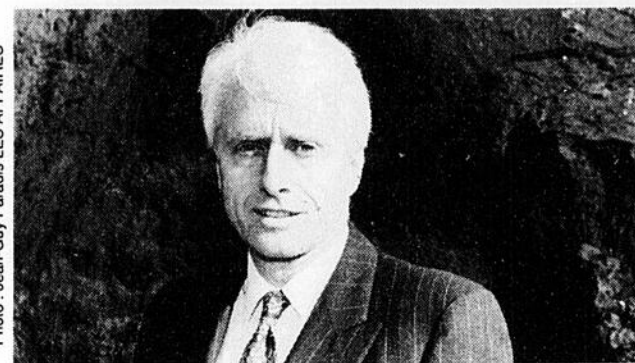


Photo : Jean-Guy Paradis LES AFFAIRES
Pierre Turcotte : « Réglementation et coûts orientent en premier lieu le choix du procédé de décontamination. »

ment à la contamination du terrain, dit M. Raymond.

« Sans compter qu'une fois les exigences légales remplies, un industriel orientera son choix en fonction de la destination finale du terrain. Il n'est peut-être pas nécessaire d'atteindre le degré zéro de la décontamination, une formule plus économique pourra peut-être tout aussi bien faire l'affaire. »

Biodégradation

Il n'y a pas que la solution de la biodégradation qui soit actuellement en effervescence.

Les procédés de décontamination des sols traditionnels connaissent eux aussi des développements remarquables. Ainsi, la compagnie **Décontam**, filiale de **Cintec Environnement**, se propose d'installer bientôt un centre de traitement thermique et de recyclage des sols et des sédiments contaminés.

Signe des temps, **Cintec** qui a fait sa marque dans l'industrie environnementale grâce à l'exploitation, à La-Salle, de la seule cellule d'enfouissement à sécurité maximale pour matériaux fortement contaminés au Québec, explore maintenant des avenues alternatives à l'enfouissement.

« C'est un procédé thermique qui agit par pyrolyse. Les sols sont amenés à forte température dans un lieu privé d'air, ce qui provoque une extraction par condensation des contaminants organiques », explique **Pierre Turcotte**, vice-président de **Décontam**.

Jusqu'ici, les solutions thermiques se contentaient de brûler les contaminants, en particulier dans les fours de cimenterie. Le procédé (*Aostr-Taciuk*), pour lequel la société détient une licence d'exclusivité, permet quant à lui de récupérer ces mêmes contaminants pour ensuite, éventuellement, les remettre dans le circuit commercial.

Il est intéressant de noter que cette technologie de pyrolyse a été, à l'origine, utilisée pour l'extraction du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta ; elle se retrouve au Québec pour des applications environnementales.

« Contrairement aux biotechnologiques, le procédé de pyrolyse permet de traiter des sols à très hautes teneurs de toxicité », déclare M. Turcotte.

Chez **Biogénie**, une firme

de Sainte-Foy spécialisée en techniques de biodégradation, on tient à relativiser l'affirmation selon laquelle les biotechnologies environnementales sont inéluctablement limitées par l'intensité de la contamination.

« Ce qui était vrai l'an dernier ne l'est plus aujourd'hui, car les performances des bactéries décontaminantes progressent sans cesse. On entrevoit même la possibilité un jour prochain de traiter des matières inorganiques comme le plomb », affirme **Jean-Luc Sansregret**, vice-président de **Biogénie**.

MM. Turcotte et Sansregret s'accordent toutefois pour souligner que le véritable débat du choix les ramène à la logique du marché.

« La meilleure technologie environnementale ne peut s'imposer commercialement si elle se situe au-delà des prix que propose la concurrence, constate M. Turcotte.

« Pyrolyse ou biodégradation, nos clients sont prêts à payer entre 60 \$ et 80 \$ la tonne, pas davantage. »

MICHEL DE SMET

Le droit à l'avenir



Quand une entreprise doit prendre des décisions d'ordre environnemental pour maintenir sa position de leader dans le monde des affaires, elle doit éviter toute direction qui mettrait sa viabilité en danger ou qui compromettrait les droits acquis des générations futures.

Le cabinet d'avocats **McCarthy Tétraut** peut se révéler le guide idéal pour vous aider à vous orienter et à progresser. Au service de la communauté d'affaires du Québec et du Canada depuis près de 140 ans, il apportera tout le soutien juridique essentiel à l'expansion de votre entreprise.

McCarthy Tétraut
Un cabinet d'avocats engagés envers la société

MONTRÉAL
« Le Windsor », 1170, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4S8
Téléphone : (514) 397-4100
Télécopieur : (514) 875-6246

QUÉBEC
112, rue Dalhousie, bureau 201
Québec (Québec) G1K 4C1
Téléphone : (418) 692-1532
Télécopieur : (418) 692-4354

VANCOUVER - CALGARY - LONDON - TORONTO - OTTAWA - LONDRES

CENTRE DE FORMATION ENVIRONNEMENT
MANOIR BELLE-RIVIÈRE

Environnement et formation

POUR UNE GESTION ADAPTÉE
AUX EXIGENCES CONTEMPORAINES

Le Centre de formation en environnement (CFE) du Cégep de Saint-Jérôme offre deux séminaires en gestion et législation environnementales pour les administrateurs, les décideurs et les gestionnaires de PME :

- la législation environnementale : un outil de gestion de l'entreprise
- l'environnement : un élément clé de la gestion de l'entreprise

Pour information :
Centre de formation en environnement

Durée : une journée
Date : en janvier, mars, avril
Lieu : Manoir Belle-Rivière (Mirabel)

(514) 436-7402 ou (514) 436-1531

Coût : 195 \$

La décontamination des sols : moins d'obstacles légaux qu'on ne le croie

Les sols contaminés représentent sans contredit pour une entreprise l'un des problèmes environnementaux les plus épineux et les plus inquiétants.

Ce problème, héritage d'activités industrielles ou commerciales anciennes, menées à une époque où la protection de l'environnement n'était pas une préoccupation, a pris aujourd'hui une ampleur que l'on ne soupçonnait pas il y a une décennie à peine.

L'acuité du problème en Amérique du Nord a entraîné l'adoption de lois particulièrement sévères. Le *Superfund* américain et le *Spill Bill* ontarien en sont des exemples.

Au Québec, depuis 1978, des dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* permettent au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) de forcer le responsable d'une contamination à nettoyer l'environnement.

Pendant, dans notre droit, la seule qualité de propriétaire d'un terrain contaminé, sauf pour quelques rares exceptions, n'a jamais été et n'est toujours pas suffisante pour être obligé de décontaminer.

Craintes injustifiées des propriétaires

Si le principe du pollueur-payeur existe dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* depuis 1978 (avant donc le *Superfund* américain) et si le propriétaire actuel d'un terrain au Québec n'est pas tenu de le décontaminer, comment alors expliquer les craintes récentes et très répandues associées à la propriété d'un terrain contaminé ?

La raison est simple. Les



Dans notre droit, la seule qualité de propriétaire d'un terrain contaminé n'est pas suffisante pour obliger à la décontamination.

législations américaine et ontarienne ont fait beaucoup de bruit et d'aucuns ont craint que le Québec n'embote le pas.

Par ailleurs, les institutions financières adoptent des positions conservatrices et choisissent les lois les plus rigoureuses comme point de référence pour appliquer leurs politiques.

Certaines décontaminations spectaculaires entreprises à grands frais ont également nourri les craintes entourant la possession d'un terrain contaminé.

Qu'elles soient fondées ou non, ces craintes ont eu un impact réel sur le marché. Aujourd'hui, un terrain contaminé peut se retrouver carrément hors commerce, c'est-à-dire ne plus pouvoir trouver preneur, et son propriétaire peut être exposé, à certaines conditions, à un recours pour vice caché s'il vend la propriété sans en révéler l'état.

Enfin, il peut y avoir des cas où la contamination est

telle qu'elle peut exposer le propriétaire à une responsabilité civile pour dommages aux tiers.

Politique du ministère

À toutes fins utiles, les sols contaminés ne sont pas réglementés au Québec.

Le problème mérite toutefois l'attention du propriétaire pour lui permettre d'éviter des conséquences d'ordre commercial.

Il est d'usage, en matière de décontamination des sols, de s'en remettre à la *Politique de réhabilitation des ter-*

rains contaminés, un document du MEF, publié en 1988 et mis à jour à quelques reprises depuis.

Ce document, de même que d'autres qui lui sont reliés, fixe des critères de contamination correspondant à des usages particuliers. Il faut retenir que ces critères ne sont qu'indicatifs (le document le précise d'ailleurs), ce qui devrait donner une grande latitude aux propriétaires et aux spécialistes dans la planification d'une intervention, y compris le choix de la technologie qui sera employée et la fixation des objectifs de décontamination à atteindre.

Compte tenu du fait que la motivation à décontaminer est d'abord d'ordre commercial, considérant les coûts engendrés et puisqu'un propriétaire de terrain contaminé est le plus souvent une victime plutôt qu'un pollueur, les objectifs de l'intervention peuvent aussi être dictés par des considérations commerciales.

Positions et avis de portée administrative

Le principal obstacle à cette liberté de choix, et entre le fait qu'une décontamination sera ou non réalisée, est, hélas ! trop souvent l'État lui-même, qui a une propension à appliquer la *Politique de réhabilitation des terrains*

contaminés comme si elle avait force de loi et qui, parfois même, met en doute le choix de technologies pourtant éprouvées.

Dans la majorité des cas, en matière de décontamination des sols, les positions et avis du MEF n'ont qu'une portée administrative et, par conséquent, devraient être négociables. Il y a très peu de situations où le ministère peut légalement les imposer à un promoteur.

Les recommandations du MEF ont leur valeur, certes, mais doivent demeurer ce qu'elles sont, c'est-à-dire des recommandations. Il faut éviter qu'elles ne deviennent un obstacle ou une cause de retard ou de hausse de coûts dans l'exécution d'une intervention de décontamination par ailleurs souhaitable ou nécessaire.

Chaque initiative privée de décontamination devrait être considérée comme un apport positif à la qualité de l'environnement, susceptible d'alléger d'autant le fardeau éventuel de l'État ou des municipalités face à des emplacements qui pourraient se retrouver dans leur patrimoine.

Propriétaires et spécialistes devraient cependant conserver le souci de proposer des technologies valables et de les utiliser de la meilleure façon possible.

ROBERT DAIGNEAULT



Robert Daigneault, avocat, administrateur agréé et biologiste, est directeur du département du droit de l'environnement, du cabinet Lapointe Rosenstein.

PARADIS • CHAMPOUX AVOCATS

«Le Bâtonnier Denis Paradis annonce que
Me Anne-Marie Laurendeau, autrefois du
cabinet du Ministre de l'environnement à Québec,
s'est jointe récemment à son étude»

505, RUE SUD, SUITE 205, COWANSVILLE (QUÉBEC) J2K 2X9
TÉLÉPHONE: (514) 263-0656 • TÉLÉCOPIEUR: (514) 263-8582

ENLÈVEMENT ET REMPLACEMENT DE RÉSERVOIRS PÉTROLIERS

- Maîtres installateurs en équipements pétroliers
- Exécution en collaboration avec les consultants spécialisés en environnement
- Équipes qualifiées et professionnelles
- Possédons la meilleure gamme d'équipement sur le marché
- Restauration complète de site, incluant les infrastructures et aménagements



AUSSI DISPONIBLE :

- Test d'étanchéité des réservoirs
- Location de machinerie lourde
- Service pour régions éloignées



GROUPE C.
LAGANIÈRE inc.

640-0840

ENVIR-EAU INC. CONSULTANTS EN HYDROGÉOLOGIE ET GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

160, boul. de l'Hôpital, bureau 204
Gatineau (Québec) J8T 8J1
(819) 243-7555 • 1-800-613-2195

Depuis 1976, au Canada et à l'étranger, nous avons su réaliser des projets clés en main qui respectent les exigences de nos clients tout en s'adaptant aux contraintes du milieu.

Bureaux:
Gatineau (Qué.) • Ottawa (Ont.)
Kingston (Ont.) • Kitchener (Ont.)

Partenaires:
Woodward - Clyde (États-Unis)
ETEISA (Mexique)
EICO (Tunisie)
CANORA Asie inc.



Le CQVB : une mission de *facilitateur* d'initiatives

Une institution de recherche sans chercheur et sans laboratoire, ce n'est pas banal. C'est pourtant le cas du **Centre québécois de valorisation de la biomasse** (CQVB).

Composé d'une équipe de scientifiques multidisciplinaires, le Centre, situé à Sainte-Foy, a pour mandat de promouvoir la recherche et développement (R&D) et l'innovation technologique

dans le domaine de la valorisation de la biomasse.

« On est là pour appuyer les milieux industriel et scientifique à développer des ententes de recherche et développement. Si l'on veut, on peut définir notre rôle comme celui de *facilitateur* environnemental », résume **Marcel Risi**, président et directeur général du CQVB, un organisme relevant du ministère de l'Industrie, du

Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST) du Québec.

M. Risi aime bien rappeler que son organisme, depuis sa fondation en 1985, fonctionne toujours avec une structure ultralégère - 15 employés - qui lui permet d'échapper à la critique de lourdeur et de pléthore de personnel que l'on adresse souvent aux organismes gouvernementaux.

L'intérêt de l'action du Centre repose également sur le fait qu'il s'intéresse à la valorisation de déchets qui ne représentent pas a priori de valeur commerciale.

La biomasse, composée essentiellement de matière animale, végétale, domestique et agroalimentaire, se retrouve en quantité abondante sur l'ensemble du territoire québécois. On peut l'évaluer à quelque 50 M de tonnes.

C'est cette matière, qui se présente à la fois sous forme naturelle et sous forme de résidus de transformation, que le CQVB cherche à mettre en valeur économiquement en encourageant la création d'alliances durables entre les scientifiques et le milieu des affaires.

Effet de levier important

Concrètement, pour rendre ces ententes possibles, le Centre assume une part de leur montage financier.

En moyenne, il accorde 300 000 \$ de prêt par projet. Le remboursement s'effectuera dès que le projet rentrera dans sa phase de commercialisation. Cependant, l'entreprise peut aussi choisir de réinvestir les montants à rembourser en R&D.

« La mise de fonds globale pour chaque projet est d'environ 1,6 M\$, ce qui signifie que notre participation représente environ 17 % du total. Il y a à peine deux ans, ce montant n'était que de 1,2 M\$. Notre participation comptait donc, à ce moment-là, pour 25 %. C'est dire que notre intervention produit un effet de levier intéressant », souligne M. Risi.

De leur côté, les entreprises investissent environ 25 % dans leur projet. Les sociétés de capital de risque, les institutions universitaires et d'autres subventions gouvernementales viennent compléter l'apport de fonds nécessaire.

M. Risi note également avec satisfaction que le lea-

dership des projets est aujourd'hui assumé à 100 % par les entreprises. Dans les années antérieures, les centres universitaires faisaient encore office de promoteurs pour près du tiers des initiatives.

Pour son second plan quinquennal, de 1991 à 1996, le CQVB dispose d'une enveloppe budgétaire de 17,5 M\$. Au cours des trois dernières années, le Centre a apporté sa contribution financière à 84 alliances de partenariat en R&D, soit un nombre deux fois plus important que le total des projets auxquels il avait participé lors de son premier quinquennat.

Outre son rôle de financement, l'organisme déploie également des activités importantes pour la diffusion d'informations scientifiques sur la valorisation de la biomasse et la recherche de partenaires.

Ainsi, depuis 1991, le Centre s'est investi dans 97 activités de concertation et 73 activités de mise en relation de partenaires.

Un tandem industrie-université

Pour consolider son réseau de collaboration, le CQVB a pu signer des ententes avec six centres de recherche universitaires qui ont accepté de s'engager dans une formule de concertation avec les milieux industriel et gouvernemental.

LA COTE DU RECYCLAGE EST À LA HAUSSE.



Au Québec, la récupération et le recyclage des déchets solides ont de plus en plus la cote des citoyens et des industries. Tant et si bien, qu'aujourd'hui, les recycleurs peuvent affirmer faire de bonnes affaires. Si vous désirez investir dans ce secteur en pleine croissance, misez sur RECYC-QUÉBEC. Vous y gagnerez en expertise, en ressources techniques et en appui financier.



RECYC-QUÉBEC

Votre partenaire dans la conservation des ressources

Pour renseignements: (514) 762-3333 ou (418) 643-0394

MCMMASTER MEIGHEN

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AVOCATS

**Des conseillers
efficaces
en matière
d'environnement**

GROUPE DE L'ENVIRONNEMENT

YVES A. DUBOIS

MARC DUCHESNE NICK J. SPILLANE
DARREN MCGUIRE

630, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 4H7
Téléphone: (514) 879-1212 Télécopieur: (514) 878-0605 / 954-4449

AFFILIÉ À FRASER & BEATTY

TORONTO NORTH YORK OTTAWA VANCOUVER

environnementales



Marcel Risi : « Dans les cinq premières années de notre existence, de 1985 et 1990, chaque dollar investi par le CQVB apportait 2,34 \$ d'investissement en R&D de la part de nos partenaires. Présentement, notre effet de levier s'établit à 5,66 \$. »

Plus précisément, il s'agit de l'Institut Armand-Frapier, en microbiologie de l'environnement, de l'École polytechnique de Montréal, en ingénierie des technologies et des procédés d'assainissement, de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), en valori-

sation des effluents des industries papetières, de l'Université de Sherbrooke, en fractionnement et conversion thermo-chimique de la biomasse, de l'Université Laval, en valorisation des produits de fractionnement du lait, et de l'Université du Québec à Rimouski

(UQAR), en sous-produits marins.

M. Risi définit ces centres comme des généralistes dans leur domaine. Pour l'avenir, il s'attend toutefois à ce que le CQVB soutienne davantage la recherche spécialisée en région.

« Par exemple, si vous

pensez à l'aluminium, ce n'est pas à Montréal ou à Québec que s'effectue l'essentiel de la recherche, c'est à Chicoutimi. Pour la fibre cellulosique, c'est à Trois-Rivières.

« On veut définir des territoires d'excellence dans des régions qui sont durement éprouvées par la restructuration industrielle, ce qui maximisera l'impact économique de nos interventions. »

Mise au point et démonstration

Bien que le Centre soutienne financièrement une grande diversité de projets, son engagement jusqu'à présent s'est particulièrement concentré dans l'assainissement des eaux.

On note, parmi les projets récents auxquels le CQVB a participé financièrement, la mise au point par le Groupe Serrener, de Sherbrooke, d'une technologie utilisant des micro-organismes naturels pour la dépollution d'effluents liquides à l'aide d'un biofiltre à base de tourbe.

Par ailleurs, les compa-

gnies Les Traitements des eaux Poseidon et Cascades ont mis au point, avec la collaboration de l'UQTR, deux unités pilotes pour le traitement des effluents d'usines de désencrage. Ce sont les installations de Cascades à Breakeyville et au Cap-de-la-Madeleine qui en sont les bénéficiaires.

Un autre projet, à la fois de démonstration et de mise au point qui se poursuivra jusqu'en 1996, permettra à Eco-Équipement, de Terrebonne, de pousser plus avant ses connaissances technologiques par réacteur biologique séquentiel.

Cette initiative inclut cinq

partenaires parmi lesquels on retrouve l'École polytechnique de Montréal et la coopérative Agropur. Cette dernière profitera de la nouvelle technologie mise au point.

« On notera que nous favorisons des actions qui impliquent une phase de démonstration, un projet pilote si vous préférez. C'est que notre secteur est jeune, il a besoin de prêcher par l'exemple pour convaincre l'industrie des retombées économiques qu'elle peut retirer de la valorisation de la biomasse. »

MICHEL DE SMET

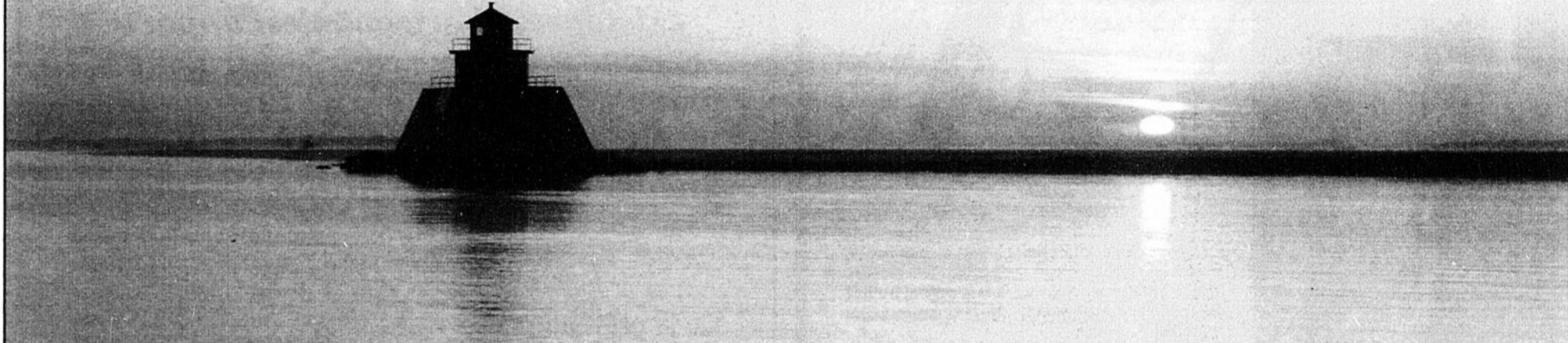


RECUBEC INC.
AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- Gestion des déchets dangereux
- Nettoyage industriel
- Service de contenants
- Sols contaminés

Tél.: (514) 645-9233 • Fax: (514) 645-2050

UN LIEN VITAL AVEC LE SAINT-LAURENT



Le complexe métallurgique de QIT-Fer et Titane est situé sur la rive sud du Saint-Laurent, non loin du Richelieu. Le Saint-Laurent est essentiel à nos activités de transformation et de transport; et, à l'heure des préoccupations environnementales, nous voulons le protéger.

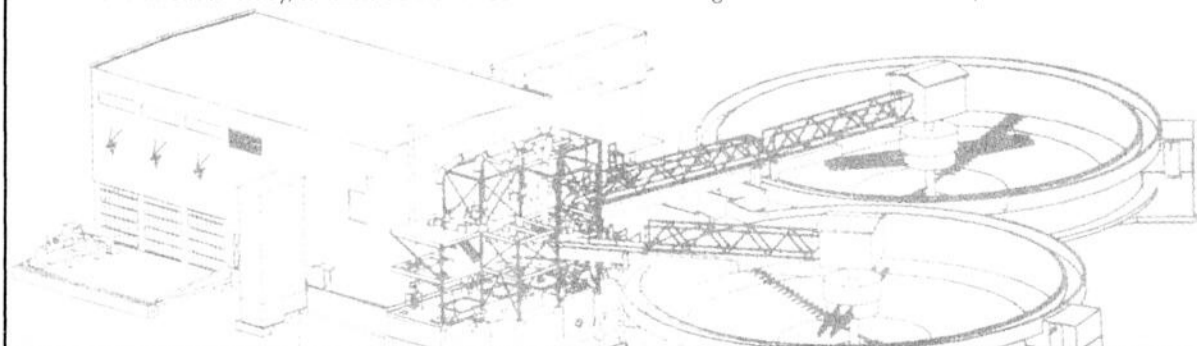
C'est pourquoi, au début de 1994, nous avons terminé la mise en place d'un important programme d'assainissement commencé en 1988 et dont les principaux éléments sont le traitement et l'élimination de la presque totalité de nos déversements de résidus dans le fleuve. Ce programme a nécessité des investissements d'environ 70 millions \$.

QIT-Fer et Titane est le principal producteur mondial de bioxyde de titane, un composant utilisé dans la fabrication de la peinture, du plastique et du papier. Avec ses installations de Sorel-Tracy, sa mine de Havre-Saint-Pierre et son siège social situé à Montréal,

elle compte quelque 2000 employés dont les activités sont reliées au fleuve pratiquement tous les jours.

Nous nous sommes engagés à protéger le Saint-Laurent. La réalisation de ce projet fait de QIT-Fer et Titane une entreprise en harmonie avec son environnement.

Nous avons des liens vitaux avec le Saint-Laurent et nous appuyons les efforts pour le protéger.



QIT

QIT-Fer et Titane Inc.

Stablex : la qualité comme solution environnementale

Stablex est une entreprise qui a décidé de prendre le taureau par les cornes.

En juin 1993, cette société de Blainville, au nord de Laval, décidait d'implanter un programme d'amélioration continue dans ses murs,

après avoir, il est vrai, vécu une expérience non satisfaisante en qualité totale qui aura duré quelque 12 mois.

Pourquoi poursuivre avec autant d'acharnement la qualité ? Parce que la qualité, c'est souvent la meilleure so-

lution aux problèmes environnementaux.

Cette entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets industriels par traitement physicochimique avait connu, il est vrai, des moments difficiles en 1992.

Après des débuts presque euphoriques à la fin des années 1980, Stablex a vu la demande s'effondrer et ses profits suivre la même pente.

Effets tangibles

La nouvelle démarche de qualité, sous la houlette d'un nouveau consultant (Pierre Jutras, INC.), semble vouloir porter fruit.

« Alors que nous enregistrons un chiffre d'affaires stagnant depuis quatre ans, nous prévoyons traiter 77 000 tonnes de déchets jusqu'à la fin de 1994, ce qui représenterait une hausse de 20 % de notre chiffre d'affaires », soutient Yves Desbiens, directeur de la qualité et de la conformité.

Cette entreprise d'une centaine d'employés, fondée en 1982 et acquise en 1991 par Concord Resources Group (une filiale de Conrail), a compris qu'elle n'avait peut-être pas le choix de se mettre à nouvelle école pour vivre mieux, voire survivre. Elle décidait donc, il y a trois ans, de s'atteler au wagon de la qualité totale. Avec un succès mitigé, il est vrai.

« Nous nous sommes aper-

çus que la qualité totale faisait peur au personnel des opérations. Cette dernière catégorie de personnel a vite eu peur du terme, y voyant des mises à pied à la clé. Pour plusieurs, qualité totale signifie zéro défaut où le droit à l'erreur ne serait plus permis, dit M. Desbiens.

« De plus, nous avons constaté que la direction ne participait pas entièrement à l'implantation de la qualité. Or, la participation de la direction est impérative quand il s'agit de mettre sur pied des pratiques de qualité. »

Les petits pas

Après une année d'essais en qualité totale - « une année d'apprentissage », souligne M. Desbiens - Stablex change de stratégie.

« Nous nous sommes tournés vers une démarche dite d'amélioration continue. Nous avons délibérément choisi l'implantation par petits succès. »

Cette approche, qu'en d'autres circonstances on aurait traduite par celle des *petits pas*, fonctionne bien. La direction, cette fois, s'est trempée jusqu'au cou dans

l'effort d'amélioration de la qualité.

« La direction est tellement immergée dans cette expérience d'amélioration continue qu'elle a pris la relève du comité directeur, chargé jadis d'implanter la qualité totale. C'est maintenant une équipe très soudée », confie M. Desbiens.

Parmi les étapes que s'est imposées Stablex dans sa démarche vers la qualité, il y a la certification ISO 9002.

« Nous prévoyons obtenir cette certification internationale au début de 1995. À cet effet, nous avons déposé notre manuel au *Quality Management Institute*, l'institut chargé de la vérification en vue de la certification, la semaine dernière.

« Si nous avons choisi un cycle d'une année pour franchir les quatre étapes de notre plan d'amélioration de la qualité, c'est pour recommencer les mêmes étapes bon an mal an pour améliorer notre qualité. »

Ne jamais s'asseoir sur ses lauriers : tel est bien le diktat imposé par la qualité.

JEAN-PIERRE LANGLOIS

Martineau Walker

AVOCATS

Groupe en droit de l'environnement

Pierre B. Meunier	397-4380
André Durocher	397-7495
Karl Delwaide	397-7563
Marc-André Fabien	397-7557
Jean G. Lamothe	397-7451
Charles Kazaz	397-4348

MONTREAL

Tour de la Bourse, Bureau 3400
800 Place-Victoria, Montréal, Canada H4Z 1E9 Téléphone 514/397-7400

QUEBEC

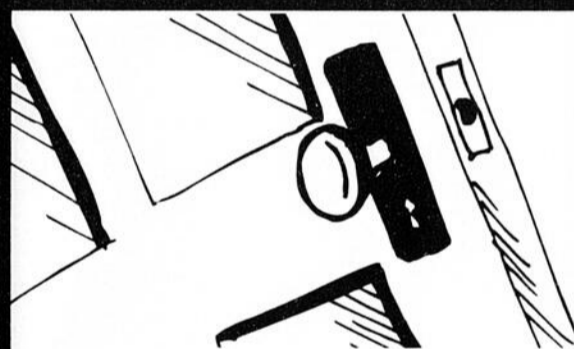
Immeuble Le Saint-Patrick, Bureau 800
140, Grande Allée Est, Québec, Canada G1R 5M8 Téléphone 418/640-2000

Fasken Martineau

Montréal Québec Toronto Vancouver (affilié) Londres Bruxelles

LA PREMIÈRE PORTE À FRANCHIR EST LA NÔTRE.

LES AUTRES, NOUS LES OUVRONS POUR VOUS.



En environnement, trouver la bonne idée au bon moment n'est pas toujours suffisant. Il faut du support pour la développer. Souvent, il faut ensuite trouver des fonds, ouvrir des portes afin de commercialiser le produit.

Enviro-Accès, le Centre pour l'avancement des technologies environnementales, vous offre les ressources et les expertises nécessaires pour développer et commercialiser de nouvelles technologies environnementales.

Bénéficiez de nos services techniques, juridiques, d'information-liaison, de financement, de communication-marketing et de conseils d'affaires.

Enviro-Accès c'est aussi le répertoire complet des programmes d'aide à l'industrie de l'environnement comprenant :

- plus de 200 programmes d'aide gouvernementaux;
- plus de 30 organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux;
- les modalités et les exigences des programmes;
- les coordonnées des répondants.



CENTRE POUR L'AVANCEMENT DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES

SHERBROOKE
855, rue Pépin, bur. 310
Sherbrooke (Québec)
J1L 2P8
Téléphone : (819) 823-2230

MONTREAL
600, rue de la Gauchetière O., bur. 1900
Montréal (Québec)
H3B 4L8
Téléphone : (514) 954-4613

MONTÉRIE
1111, rue St-Charles O., bur. 453
tour Est, Longueuil (Québec)
J4K 5G4
Téléphone : (514) 670-5855

QUEBEC
3180, ch. Ste-Foy
Ste-Foy (Québec)
G1X 1R4
Téléphone : (418) 659-9900

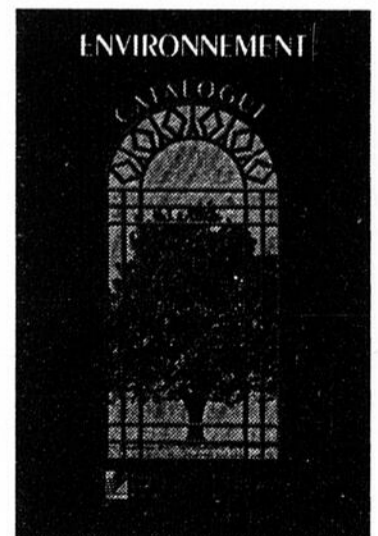
CONTACTEZ DÈS MAINTENANT LE COORDONNATEUR DE VOTRE RÉGION

« Pour la première fois de mon existence, l'horizon m'est apparu comme une ligne courbe surmontée d'une mince pellicule de lumière bleu foncé, notre atmosphère. J'étais angoissé par sa fragilité apparente. »

Ulf Merbold, astronaute ouest-allemand
(De *L'état de l'environnement au Canada*)

De la prévention des déversements de pétrole à la manutention des matières dangereuses, les Canadiens jouent un rôle de premier plan dans la sauvegarde de leur environnement.

Soyez au courant des dossiers, des solutions et des règlements les plus récents, des précipitations acides aux déchets toxiques.



Pour une liste complète de nos publications sur l'environnement, procurez-vous gratuitement le catalogue *Environnement* en communiquant avec le Groupe Communication Canada - Édition par téléphone au (819) 956-4800, par télécopieur au (819) 994-1498 ou par écrit au 45, boul. Sacré-Coeur, Ottawa (Ontario) K1A 0S9.

Le développement durable à l'unisson

Un regroupement d'entreprises et d'organismes représentatifs du milieu socioéconomique québécois mène une initiative environnementale conjointe unique en son genre.

« C'est une première au Québec : des représentants du monde des affaires, des syndicats, des universitaires et des intervenants gouvernementaux se sont retrouvés autour d'un projet commun touchant le développement durable », déclare Jules Lauzon, coordonnateur des affaires environnementales chez Shell Canada.

Pour atteindre leur objectif, ils ont créé une société baptisée Initiative Interaction qui fera la promotion d'actions et de processus de fabrication plus respectueux de l'environnement et de la pertinence économique de recourir à de tels procédés.

M. Lauzon rappelle que, jusqu'à présent, les entreprises ont surtout mis l'accent sur leur conformité avec les réglementations environnementales. « On passe donc d'une phase défensive à une initiative de prise en charge de notre milieu naturel. »

Initiative ambitieuse

Le projet débuta à Hull, en 1989, dans les bureaux d'Environnement Canada.

« Nous souhaitions alors identifier un maximum d'initiatives remarquables sur le plan environnemental », explique Danièle Rémillard, coordonnatrice de la Banque des données de réussites environnementales, secteur écocivisme, à Environnement Canada.

Une initiative ambitieuse qui, outre la constitution d'une banque de données, prévoyait la publication d'une brochure décrivant chaque action environnementale répertoriée. Cet ouvrage de prestige devait, originalement, se retrouver dans toutes les représentations diplomatiques canadiennes comme une illustration de l'ampleur des projets écologiques menés au pays.

Cependant, en 1992, à la suite d'une rencontre décisive à Montréal avec des intervenants québécois du secteur



Jules Lauzon : « C'est la première fois au Québec que des partenaires socioéconomiques aussi différents partagent une vision globale de la défense de l'environnement. »

privé, de groupes environnementaux et du ministère de l'Environnement du Québec, les représentants d'Environnement Canada décidèrent de redéfinir leur projet.

« Nous souhaitons qu'un tel projet ne se contente pas de recenser les réussites environnementales, mais qu'il illustre concrètement ce qu'est le développement durable tout en comportant un incitatif pour motiver les entreprises à y adhérer », indique M. Lauzon.

L'exemple

Initiative Interaction, un organisme à but non lucratif, allait naître peu après cette réflexion.

Pour atteindre son objectif pédagogique, l'organisme recueille actuellement des informations et sollicite les entreprises, les individus et divers groupes socioéconomiques pour leur fournir des illustrations tangibles de leurs actions en faveur du développement durable.

Selon Diane Boivin, responsable d'Initiative Interaction, ce sont de tels exemples qui permettront au public de comprendre la réalité du développement durable.

« Nous espérons pouvoir sélectionner, parmi les projets que nous recevrons, entre 30 et 50 initiatives remarquables dont nous ferons ensuite la promotion dans le but de créer un effet d'émulation chez tous les Québécois », dit M^{me} Boivin.

Outre le grand public, les

partenaires du secteur privé d'Initiative Interaction, Shell et le Mouvement Desjardins en tête, veulent aussi cibler leurs homologues.

Autofinancement

Pour rejoindre un auditoire aussi diversifié, il est prévu que la promotion des réalisations des lauréats se fasse à la fois par le biais des publications spécialisées, de la presse quotidienne et des médias électroniques.

L'envergure que prendra cette campagne de conscientisation dépendra des fonds recueillis. Depuis qu'il s'est constitué en société, l'organisme ne peut compter que sur l'apport financier de ses membres.

MICHEL DE SMET

PHILIP & SANIVAN

PHILIP ENVIRONNEMENT (QUÉBEC) INC. & SANIVAN (1993) INC.
DES COMPAGNIES DE PHILIP ENVIRONMENTAL INC.

*Une nouvelle génération
de services environnementaux
... pour une nouvelle génération
de problèmes environnementaux.*

Qu'il s'agisse de prévention, de recyclage, de récupération et de traitement de résidus industriels, ou encore de situation d'urgence, nous mettons à votre disposition tout un réseau de spécialistes pour trouver les solutions qui vous conviennent.

Siège social
1705, 3e avenue
Pointe-aux-Trembles
Montréal (Québec)
H1B 5M9
Téléphone: (514) 645-1621

Le droit de l'environnement nous vient naturellement

Confiez vos questions environnementales à des experts

Lapointe Rosenstein Avocats

Veillez communiquer avec Me Robert Daigneault — (514) 987-6331

1010, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1100, Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : (514) 844-6392, Télécopieur : (514) 288-7390

GOODMAN LAPOINTE FERGUSON

Montréal Toronto North York Vancouver

Expertise en Environnement
Arthur Gordon Ltée



• Échantillonnage à la source
et air ambiant

• Consultation - Ingénierie

1390 Hocquart, St-Bruno de Montarville, Québec J3V 6E1
Tél: (514) 441-5880 Fax: (514) 441-4316

BRAVO!

AUX PARTENAIRES DU DÉFI DÉCHETS DE LA VILLE DE MONTRÉAL



**Un PARTENARIAT efficace
des RÉSULTATS concrets
un ENGAGEMENT pour l'avenir**

Association des entrepreneurs en services sanitaires du Québec

Association des producteurs d'arbres de Noël du Québec Inc.

Bérou Transvick

Boiseries Raymond

Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ)

Collecte sélective Québec

Compagnie Bonbon Rio

Fontaine Santé

Groupe Cerveau

Hydro-Québec

Kruger

La cafétéria de Bell Canada

Le Château Champlain

Le Commensal

Le Consortium pour le développement du compostage au Québec

Le Groupe Cascades

Le petit Extra

Les Aliments Da Vinci

Marché Atwater

Philip Environnement (Québec) Inc.

Rebuts Solides Canadiens inc.

Recyc-Québec

Rona Dismat

Société des alcools du Québec

Supermarchés Provigo

Télécity

Télé-Direct (publications) Inc.

Tomasso Corporation



Ville de Montréal

Cahier Spécial

SOLUTIONS

Une déchiqueteuse transportable pour les résidus solides de bois

Un résidant de Saint-Rémi, en Montérégie, vient de mettre au point une déchiqueteuse transportable qui apporte une solution de récupération à tous les déchets solides de bois.

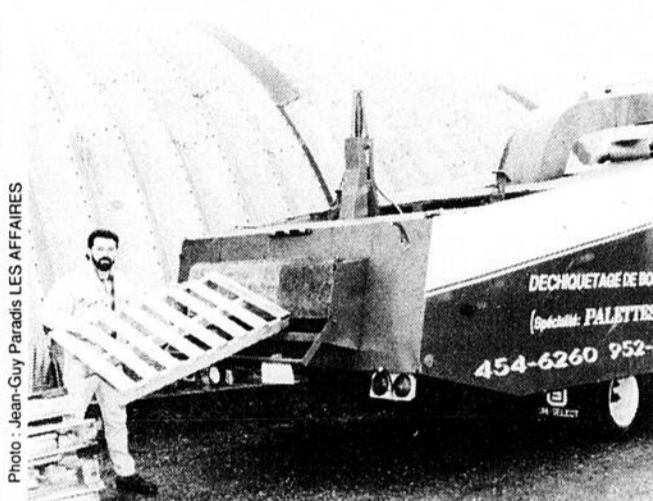
« C'est incroyable la quantité de palettes de bois, de rouleaux de câbles électriques et de caisses de toutes sortes qui prennent le chemin de l'enfouissement, constate Sylvain Bourdon, inventeur de l'ingénieuse machine.

« Ce type de déchet est difficilement récupérable parce qu'il faut d'abord le débarrasser de toutes ses composantes métalliques. »

M. Bourdon a conçu sa déchiqueteuse sans aucune aide extérieure. Large de cinq pieds et haut de quatorze pouces, l'appareil peut digérer même les palettes les plus grandes. Un système de rouleaux entraîne le bois vers un rotor central qui transforme le bois en copeaux et le métal en petits fragments. Le tout est ensuite envoyé par un mécanisme de soufflerie vers la benne couverte du camion qui remorque la déchiqueteuse.

« Je voulais que cela soit transportable, parce que les entreprises se retrouvent généralement aux prises avec des petits nombres de palettes, souvent pas plus d'une cinquantaine. Dans ce cas, il faut aller à eux parce la plupart ne sont pas prêtes à payer pour le transport. »

Toute la production de M. Bourdon prend ensuite la di-



Sylvain Bourdon : « J'ai investi toutes mes économies dans ce projet. La seule aide financière dont j'ai bénéficié est venue de la Caisse populaire de Saint-Rémi. »

rection de la firme Copeaux de bois Sécur, à Montréal, qui achemine le tout dans l'État de New York, où les copeaux sont utilisés par une compagnie américaine qui les transforme en combustible pour la production d'énergie électrique.

Projets

M. Bourdon a débuté ses activités il y a à peine quelques semaines. Pour l'instant, il traite 12 tonnes chaque semaine, mais la petite entreprise qu'il a fondée, Recyclage Bourdon, pourrait porter sa production à 50 tonnes.

M. Bourdon se propose d'installer un compacteur à l'intérieur de son camion afin d'accroître le volume de copeaux récupérable lors de chaque voyage.

« Mon gros problème, c'est de déterminer mon prix d'achat du bois. En fait, je calcule ce que cela coûterait à l'entreprise pour transporter et enfouir ses déchets. Ensuite, je soustrais 20 % parce que je suis persuadé qu'à coûts égaux, bien des compagnies enverraient malgré tout leur bois au dépôt. »

Si tout marche bien, M. Bourdon compte construire une deuxième déchiqueteuse. Il se pourrait aussi que ses copeaux soient bientôt traités directement au Québec.

« Recyc-Québec se propose de me trouver un acquéreur capable de transformer mes résidus en contreplaqué. »

MICHEL DE SMET

Donnez des ailes à vos projets!

Besoin d'un coup de pouce dans votre mise en marché au pays ou à l'étranger?

Des produits développés selon les normes nationales et internationales, certifiés par le Bureau de normalisation du Québec, vous permettent de devenir plus compétitifs.

Communiquez avec le BNQ. Vous conseiller en matière de normalisation, c'est notre rôle.

Votre passeport-qualité



70, rue Dalhousie, bureau 220, Québec (Québec) G1K 4B2
Téléphone : (418) 643-5114 Télécopieur : (418) 646-3315

Le BNQ, une division du CRIQ, est accrédité par le Conseil canadien des normes.